

Partenaire clé du Canada dans le domaine de la science et de la technologie, l'UE se situe au deuxième rang des sources de nouvelles technologies de notre pays, de sorte qu'elle aide le Canada à poursuivre son objectif de devenir une économie du savoir de calibre mondial. L'UE est à l'origine de plus du tiers des publications scientifiques et de quelque 20 % des brevets dans le monde. Elle est le principal producteur de technologie de l'OCDE⁸. La coopération scientifico-technologique est facilitée par la conclusion d'accords inter-gouvernementaux et par des ententes entre les institutions et les entreprises canadiennes et européennes actives dans ce domaine.

Si le vaste marché européen offre d'importants débouchés commerciaux au Canada, il n'en présente pas moins certaines difficultés. Mentionnons notamment les restrictions imposées par certains États membres à l'endroit des fusions et acquisitions, les éléments de distorsion sur les marchés agricoles, l'harmonisation inégale des règlements entre les membres, ainsi que diverses interdictions et restrictions imposées par l'UE pour des raisons liées à la santé, à l'environnement et à la protection des consommateurs.

Lors du Sommet Canada-UE de 2007, les dirigeants ont convenu de collaborer à la réalisation d'une étude destinée à évaluer les avantages éventuels d'un partenariat économique plus étroit, et d'examiner les

résultats de cette analyse à l'occasion de leur rencontre de 2008, dans le but de favoriser une intégration économique plus poussée. Ils se sont également engagés à conclure dès que possible un accord de coopération en matière de réglementation, et à lancer les négociations sur un accord détaillé relatif aux services aériens entre le Canada et l'UE afin d'améliorer les liaisons aériennes entre eux.

Le Canada et l'Union européenne ont signé en décembre 2004 un accord instituant le « Cadre relatif à la coopération en matière de réglementation et à la transparence ». Ils ont donné une forme concrète à cette initiative au moyen de la « Feuille de route pour la coopération dans le domaine de la réglementation entre la CE et le Canada », adoptée lors du Sommet Canada-EU qui s'est tenu à Berlin en juin 2007. La feuille de route permet aux deux parties de lancer ou de poursuivre (selon le cas) la coopération portant sur divers aspects de la réglementation dans des secteurs déterminés.

Les relations commerciales entre le Canada et l'UE sont gérées au moyen de plusieurs mécanismes officiels en place depuis plusieurs années, y compris le sous-comité du commerce et de l'investissement. Grâce à ce sous-comité, le Canada peut saisir directement la Commission européenne des préoccupations des entreprises canadiennes et chercher une solution commune.

⁸ Organisation de coopération et de développement économiques, *Tableau de bord de la science, de la technologie et de l'industrie*, octobre 2007 http://www.oecd.org/document/26/0,3343,en_2649_33703_40192154_1_1_1_1,00.html#acc